Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 318 Vœu relatif à l'organisation des services parisiens de la CPAM de Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu relatif à la fermeture de l'agence de la CPAM Saint-Fargeau et aux fermetures à venir, déposé par les élu.e.s du Groupe communiste front de gauche et du groupe Génération.s ;

Considérant le vœu contre la fermeture des agences CPAM Saint Fargeau et Buttes Chaumont et de 3 des 4 centres dentaires CPAM, déposé par Danielle Simonnet ;

Considérant le vœu adopté en Conseil du 20ème d'Arrondissement le 25 juin 2019 ;

Considérant l'attachement de la Ville de paris au maintien de services publics de proximité sur son territoire et notamment dans les quartiers populaires ;

Considérant l'importance des services de proximité de l'Assurance Maladie auprès des assurés sociaux, et notamment pour les publics les plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap,...) qui sont aussi ceux qui ont recours au système de soins ;

Considérant l'offre de soins accessible à tous que constitue le réseau des centres de santé de la CPAM ;

Considérant les inquiétudes soulevées le Contrat d'Objectifs et de Gestion de la CPAM et ses conséquence sur les moyens alloués aux services aux usagers ;

Considérant le développement des outils numériques et des services en ligne proposés par la CPAM ;

Considérant les travaux d'agrandissement et de rénovation des agences en cours et destinés à améliorer les conditions d'accueil des usager-es et de travail des personnel ;

Considérant l'augmentation des conventions de partenariats conclues entre la CPAM de Paris et de nombreux organismes et établissements en charge des publics en situation de précarité ;

Considérant l'augmentation des permanences de proximité délocalisées au sein d'établissements ou de structures accueillant des publics vulnérables pour favoriser l'accès aux droits ;

Considérant le projet d'agrandissement, de rénovation et d'extension des activités du centre dentaire CPAM de la rue du Faubourg du Temple qui se situe dans le 11ème arrondissement, à proximité des 10ème, 19ème et 20ème arrondissements ;

Considérant les partenariats entre la CPAM de Paris et la Ville de Paris formalisés dans le Pacte Parisien de Lutte Contre la Grande Exclusion d'une part et le Contrat Local de Santé d'autre part ;

Sur proposition de la Maire de Paris,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la direction de la CPAM de Paris pour un nécessaire maintien des moyens alloués aux services publics des Parisiens ;

- Que la direction de la CPAM de Paris puisse venir présenter aux élu-es parisien-nes de la 4ème commission élargie aux elu-es d'arrondissements concerné-es et aux groupes politiques, sa stratégie et le déploiement de ses activités prévu dans les prochaines années ;

- Qu'en l'attente de cette information et échange avec les élu-es, aucun service de proximité de la CPAM de Paris ne soit fermé ;